

POLITIQUE DE LA FORMATION À DISTANCE

Adopté les 21 et 23 mai 2013.



POLITIQUE DE LA FORMATION À DISTANCE

Mai 2013

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|---|
| Préambule | 1 |
| 1. Objectifs de la <i>Politique de la formation à distance</i> | 2 |
| 2. Objectifs de la formation à distance | 2 |
| 3. Définitions | 3 |
| 4. Principes | 5 |
| 5. Application de la <i>Politique</i> | 7 |
| 6. Entrée en vigueur..... | 7 |

PRÉAMBULE

L'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) s'est donné entre autres objectifs de favoriser l'accès aux études universitaires, d'enrichir le contexte d'apprentissage de ses différentes populations étudiantes et de promouvoir l'excellence en pédagogie universitaire.

L'arrivée des nouvelles technologies de l'information et des communications (TIC) et la démocratisation de l'enseignement supérieur posent de nouveaux défis au système universitaire : la diversité des besoins de formation et les contraintes d'ordre familial, géographique ou professionnel amènent l'UQTR à offrir des formations à l'extérieur des limites de son campus pour répondre aux demandes de plus en plus diversifiées.

L'UQTR entend exploiter les bénéfices de la formation à distance pour rehausser sa mission éducative, permettre à de nouvelles populations étudiantes d'avoir accès à ses programmes et répondre aux besoins de formation à distance dans la province, au pays et sur le plan international.

La formation à distance offre la possibilité d'élargir la portée de l'enseignement universitaire dans la mesure où elle permet aux étudiants d'apprendre de façon autonome ou en collaboration à distance, à l'aide de matériel didactique, selon différents moyens de communication et en comptant sur le soutien d'un enseignant et, le cas échéant, d'une personne-ressource.

Cette *Politique de la formation à distance* établit les balises et les fondements à partir desquels l'UQTR s'engage à garantir la qualité de sa formation à distance. On y précise les objectifs, les définitions, les principes ainsi que les responsabilités des divers intervenants et instances concernés.

1. OBJECTIFS DE LA *POLITIQUE DE LA FORMATION À DISTANCE*

- 1.1 Instaurer une compréhension commune, consensuelle et partagée des aspects relatifs à la formation à distance.
- 1.2 Déterminer les paramètres d'une formation à distance de qualité, par rapport aux connaissances et compétences transmises, à l'encadrement des enseignants et à l'évaluation des apprentissages.
- 1.3 Décrire les ressources de soutien auxquelles ont accès, d'une part, les enseignants impliqués dans la formation à distance et de l'autre, les étudiants.
- 1.4 Identifier les responsabilités des différents intervenants.

2. OBJECTIFS DE LA FORMATION À DISTANCE

- 2.1 Accroître l'accessibilité aux études universitaires à des populations étudiantes dispersées sur le territoire québécois, canadien et à l'international.
- 2.2 Offrir à des étudiants pour qui il est difficile de suivre une formation en présence en raison de contraintes d'horaire, de distance, de conciliation entre vie personnelle, professionnelle et apprentissage, etc., de bénéficier d'une formation universitaire de qualité.
- 2.3 Permettre aux étudiants en stage de suivre des cours théoriques pendant leur formation pratique.
- 2.4 Permettre aux étudiants de suivre plus facilement des cours pendant des périodes moins accessibles, en soirée et l'été, en conciliant emploi et études.
- 2.5 Favoriser les apprentissages autonomes et interactifs.
- 2.6 Contribuer à diversifier les approches pédagogiques.
- 2.7 Faciliter l'accès à la formation continue à distance aux professionnels désirant mettre à jour ou perfectionner leurs connaissances et leurs compétences.

3. DÉFINITIONS

3.1 Formation à distance

Type d'enseignement indissociable de l'utilisation des TIC (visioconférence, conférence Web, cours en ligne) et pour lequel la présence physique de l'étudiant n'est généralement nécessaire qu'en période d'examen. La formation à distance peut conjuguer l'usage de plusieurs outils et plateformes et donner lieu à des enseignements hybrides, lorsqu'elle est combinée à l'enseignement en mode présentiel.

3.2 Programme en ligne

Ensemble de cours organisés selon la même structure que dans les programmes de formation conventionnels. Le programme en ligne mène à un diplôme et ne nécessite la présence de l'étudiant qu'en période d'examen, sur le campus, dans l'un des centres universitaires ou à tout autre endroit désigné par l'UQTR. La formation en ligne peut s'appliquer à des programmes courts ou longs, de premier ou de cycles supérieurs.

3.3 Cours en ligne

Le cours en ligne repose principalement sur l'utilisation des TIC. Généralement asynchrone, le cours en ligne offre à l'étudiant la possibilité de progresser à son rythme dans ses apprentissages à l'aide de ressources pédagogiques (notes de cours, tests, publications, forums, études de cas, vidéos, etc.).

3.4 Visioconférence

Communication synchrone, c'est-à-dire en temps réel, où des groupes qui se trouvent en des lieux physiques différents interagissent entre eux en partageant des données sonores et visuelles.

3.5 Conférence Web

Conférence en mode synchrone reposant sur la mise en relation entre un ou plusieurs étudiants avec un enseignant. Les supports aux apprentissages, dans la conférence Web, favorisent les interactions et peuvent être multiples et variés : présentations visuelles, partage de fichiers, clavardage en ligne, etc.

3.6 Activité d'enseignement synchrone

Activité offerte en temps réel sur un support informatique et qui suppose la présence simultanée des personnes concernées.

3.7 Activité d'enseignement asynchrone

Activité se déroulant en différé à des moments différents et au choix de chaque personne, étudiant ou enseignant.

3.8 Enseignement en mode présentiel

Forme conventionnelle d'enseignement où les étudiants et l'enseignant sont réunis dans un même lieu pendant une période déterminée.

3.9 Enseignement en mode hybride

Modèle d'enseignement qui combine des séquences de formation à distance et en mode présentiel.

3.10 Ressources pédagogiques de la formation à distance

Membres du personnel de l'UQTR dont la fonction consiste à intervenir dans la conception et le déploiement de la formation à distance. Il s'agit des enseignants, mais également des conseillers pédagogiques, bibliothécaires et autres professionnels ayant une expertise en la matière.

3.11 Ressources technologiques de la formation à distance

Outils et plateformes que l'UQTR met à la disposition des enseignants pour déployer la formation à distance : portails de cours et environnement d'apprentissage, conférence Web, système de diffusion des résultats des évaluations, système de visioconférence, forums de discussion, usage de tablettes électroniques, etc.

3.12 Ressources documentaires de la formation à distance

Ressources nécessaires à la conception des activités de formation à distance : licences détenues par le Service de la bibliothèque, versions électroniques de livres, de références scientifiques et de documents, site intranet sur le droit d'auteur, etc.

3.13 Portail étudiant

Infrastructure institutionnelle sécurisée qui favorise la gestion pédagogique et administrative des cours. On y trouve toutes les composantes du dossier universitaire de l'étudiant et les portails des cours auxquels il est inscrit. Dans le cadre de la formation à distance et plus précisément de la formation en ligne, le *Portail* constitue la plateforme à partir de laquelle l'étudiant effectue ses apprentissages et communique avec son enseignant.

3.14 **Auteur**

Enseignant responsable de la conception et de l'élaboration d'un cours en ligne.

3.15 **Tuteur**

Enseignant responsable de l'encadrement des étudiants inscrits dans un cours en ligne. Il voit au bon déroulement des forums de discussion, répond aux questions ponctuelles des étudiants et assure le suivi auprès des étudiants pour l'ensemble des activités d'apprentissage, incluant leur évaluation.

4. **PRINCIPES**

4.1 **Principes généraux**

L'UQTR s'engage à faire de la réussite des étudiants l'un des principes directeurs sur lesquels repose le développement des activités de formation à distance.

L'UQTR accorde aux cours offerts à distance le même statut qu'aux cours en mode présentiel.

L'UQTR s'engage à offrir une formation à distance de qualité et une évaluation des apprentissages rigoureuse.

L'UQTR considère que la formation à distance contribue à diversifier les pratiques pédagogiques.

L'UQTR encourage, lorsque cela est pertinent, le transfert des innovations de la formation à distance dans l'enseignement en mode présentiel.

L'UQTR soutient le développement, la diffusion, la mise à jour ainsi que la promotion de la formation à distance, avec l'assistance des départements, du Service de soutien pédagogique et technologique (SSPT) et du Service de la formation continue et de la formation hors campus (SFCFHC).

L'UQTR offre aux enseignants un accompagnement personnalisé, adapté aux nouvelles technologies, et ce, à toutes les étapes de conception, de développement et de déploiement d'une activité de formation à distance.

L'UQTR appuie, dans le cadre de la formation à distance, les activités qui s'adressent à un bassin d'étudiants élargi pour compenser la taille restreinte des groupes de certains cours, et pour favoriser le développement de programmes à tous les cycles.

4.2 Principes liés à l'accessibilité universitaire

Si l'analyse des besoins, pour un programme de formation continue ou offert hors campus, indique la nécessité de proposer une formation à une population étudiante répartie sur un large territoire, le département qui accède à cette demande s'engage à offrir ces activités en recourant aux outils de la formation à distance.

4.3 Principes sur le développement des activités de formation à distance

L'UQTR offre aux enseignants des environnements technologiques standardisés et conviviaux ainsi qu'un accompagnement spécifique dans le but de soutenir efficacement la planification des activités, la diffusion des contenus et l'encadrement des étudiants.

L'UQTR offre un soutien à la conception, à la scénarisation et au design d'un programme en ligne.

L'UQTR offre de l'accompagnement et du soutien technopédagogique aux enseignants, de même qu'aux étudiants afin de favoriser leur autonomie et leur engagement dans la formation à distance.

L'UQTR offre aux enseignants et aux étudiants le soutien nécessaire en ressources documentaires.

4.4 Principes d'une formation à distance de qualité

L'UQTR se fait un devoir d'offrir une formation à distance de qualité. Le SSPT met à la disposition des enseignants des outils et services pour optimiser la qualité de la formation à distance. Les normes de qualité sont les mêmes pour les programmes en mode présentiel et à distance.

L'UQTR applique le *Règlement relatif à la qualité du français dans les programmes d'études* pour toutes ses activités d'enseignement.

L'UQTR applique pour la formation à distance le *Règlement sur le cheminement des étudiants de premier cycle* et le *Règlement des études de cycles supérieurs*.

L'UQTR applique la *Politique institutionnelle d'appréciation de la qualité des enseignements* à toutes ses activités de formation.

Les programmes en ligne sont soumis à la *Politique d'évaluation périodique des programmes* en vigueur à l'UQTR.

5. APPLICATION DE LA *POLITIQUE*

Le vice-recteur aux études de premier cycle et au soutien académique assume la responsabilité de la formation à distance à l'UQTR. Il coordonne le travail des instances nécessaires au développement, à la promotion et à la diffusion de la formation à distance.

6. ENTRÉE EN VIGUEUR

La présente *Politique* entre en vigueur au moment de son adoption par le conseil d'administration de l'UQTR.

Référence : 2013-CA584-06.02-R6238, 21 et 23 mai 2013